

# AGENDA 21

De MORET-LOING-et-ORVANNE



# AXE 1. PRESERVER LA BIODIVERSITE ET LES MILIEUX NATURELS

## MIEUX CONNAITRE LA BIODIVERSITE, POUR MIEUX LA PROTEGER

- **1. Etablir un inventaire de la richesse du territoire, en matière de biodiversité**
  - Recenser et rassembler les inventaires déjà existants.
  - Identifier les manques.
  - Travailler avec l'ensemble des acteurs naturalistes (associations, personnes ressources, Maison de l'environnement, etc.) pour compléter les bases de données collectées.
  - Réaliser un ou des inventaires participatifs de la biodiversité, en assurant une large communication autour de ce travail (sur le site de la Commune nouvelle, dans les publications, etc.)
  - Effectuer un suivi régulier des populations et le rendre public.
  - Communiquer régulièrement en publiant – notamment sur le site – des « fiches » spécifiques sur les « nuisibles » allant à rebours de certaines idées reçues.
- **2. Sensibiliser les habitants à la richesse faunistique et floristique du territoire ; en faire un élément d'attractivité du territoire et une source de fierté locale**
  - Plus/mieux communiquer auprès de la population sur les enjeux associés au patrimoine naturel et à la préservation de la biodiversité locale, en s'appuyant notamment sur les manifestations existantes (festival de la Terre, fête du printemps, etc.) et les acteurs locaux (Maison de l'Environnement de Seine et Marne, tissu associatif, etc.).
  - Valoriser les ressources (connaissances, animation, etc.) de la Maison de l'Environnement de Seine et Marne.
  - Organiser des circuits thématiques de la biodiversité, avec une signalétique pédagogique.
  - Regrouper et former un groupe de guides bénévoles.
  - Organiser des sorties thématiques sur ces itinéraires, pour les scolaires et le grand public.
  - Organiser des visites pédagogiques de découverte de « La nature en ville », couplés avec les circuits existants.

## PRESERVER LES ESPACES NATURELS ET LES PAYSAGES

- **3. Réduire autant que possible l'artificialisation des sols, et protéger les zones naturelles**
  - Concilier développement urbain et valorisation du capital agro-environnemental de la commune (circuits-courts, usages récréatifs et pédagogiques, etc.).
  - Prioriser et hiérarchiser les multiples enjeux « biodiversité » identifiés dans le diagnostic territorial et le PADD.
  - Maintenir et organiser des corridors écologiques bien identifiables et résilients au cours du temps.
  - Privilégier dans les nouvelles zones à construire les petits collectifs à haute qualité environnementale, pour éviter la multiplication de lotissements consommateurs d'espaces naturels.

- Préserver avec force les terres agricoles, les vergers, les jardins, les espaces boisés ; et tout espace naturel pouvant servir d'îlot de fraîcheur en milieu urbain.
- **4. Mettre en valeur les zones naturelles et les paysages**
  - Travailler avec le département sur l'intégration paysagère et la mise en valeur de la RD 606, aux environs de « La colonne ».
  - Créer des itinéraires de randonnée et des points de vue aux endroits remarquables (Coteaux du calcaire, sortie de Moret – « Le calvaire » - etc.)
  - Préserver les espaces naturels, notamment le bois de Montrichard – en prévenant et sanctionnant notamment les dépôts et les coupes sauvages.

## AGIR POUR LA BIODIVERSITE ET LA NATURE, AVEC LES HABITANTS

- **5. Rendre la gestion communale exemplaire, au quotidien**
  - Passer les espaces verts communaux en refuges LPO.
  - Privilégier les plantes vivaces, plutôt que les annuelles, dans les espaces verts communaux existants.
  - Lutter contre les plantes exotiques invasives.
  - Revaloriser les espèces de plantes et arbres d'origine locales.
  - Planter les espaces verts qui ne sont actuellement que couverts de pelouse.
  - Etudier des solutions d'éco-pâturage.
  - Prendre en compte le changement climatique dans le choix des espèces plantées.
  - Planter plus d'arbres, réduire leur élagage, notamment en période de nidification ; afin qu'ils fournissent de l'ombre et accueillent plus de biodiversité.
  - Installer des hôtels à insectes dans des espaces adéquats.
  - Dans les nouvelles constructions, privilégier les matériaux et aménagements propices à la biodiversité.
- **6. Faire de la Nature un vecteur de lien social et de convivialité**
  - Développer les jardins partagés et les jardins familiaux.
  - Travailler avec tous les acteurs, dont les associations, pour organiser des cours de gestion écologique et différenciée, pour les propriétaires de jardins privés.
  - Créer une émulation autour de la labellisation « Refuge LPO », et inciter les particuliers à passer également leurs jardins en refuges – organiser des visites, des concours...
  - Valoriser les « mauvaises herbes » urbaines présentant les vertus médicinales, naturelles et culinaires de ces plantes.
  - Laisser les habitants fleurir les interstices sur les murs de clôture et sur les trottoirs, sur la base d'une Charte.
  - Développer les Bourses aux plantes dans toutes les parties du territoire.
  - Organiser une Fête de la Nature et du développement durable.
  - Travailler avec les habitants pour étudier la possibilité de mettre en place un ou des espaces « Incroyables comestibles ». Largement communiquer sur ces initiatives.
- **7. Renforcer la part du bio dans la restauration collective**
  - Assurer une demande locale aux exploitants du territoire. Notamment : initier / organiser des groupements de producteurs pouvant offrir une offre stable à la restauration collective.

- Accroître significativement la part du bio / local dans l’approvisionnement des cantines scolaires.
- **8. Mieux gérer la ressource en eau**
  - Assurer une protection règlementaire de l’ensemble des périmètres de captages d’eau potable de la commune ; les étendre et garantir une véritable sécurité d’approvisionnement en eau potable.
  - Inciter le Sidass à renforcer les contrôles du SPANC (assainissement non collectif) – et la conformité des branchements et installations.
  - Travailler avec le délégataire eau potable pour améliorer l’information de tous sur la qualité de l’eau. L’inciter à réaliser des analyses plus fines et plus fréquentes de l’eau potable, permettant de vérifier la présence de tous les polluants dans l’eau potable (nanoparticules, pesticides, médicaments...)
  - Rendre le territoire moins imperméable ; favoriser les revêtements poreux.
  - Etendre la récupération de l’eau pluviale – notamment en distribuant des citernes à moindre coût, pour les particuliers.

## A transmettre à la Communauté de communes :

### TRAVAILLER AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ET LES AGRICULTEURS, POUR REDUIRE LES POLLUTIONS FAVORISER LES CIRCUITS COURTS

- Agir avec MSL pour établir un dialogue avec l’ensemble des exploitants agricoles du territoire.
- Encourager notamment le développement de l’agriculture biologique
- Soutenir l’agriculture locale, en renforçant les circuits courts

### PRESERVER LES RIVIERES ET LES MILIEUX HUMIDES ; SECURISER L’APPROVISIONNEMENT EN EAU

- Préserver les cours d’eau et les milieux humides

# AXE 2. LUTTER CONTRE L'EFFET DE SERRE

## RENDRE LE SECTEUR PUBLIC EXEMPLAIRE, EN MATIERE ENERGETIQUE

### 9. Engager une action forte, afin de réduire les émissions du bâti public

- Engager un plan de rénovation des bâtiments publics.
  - Réaliser un diagnostic de l'ensemble des bâtiments communaux et communautaires, sur le territoire.
  - Etablir un Plan de rénovation et d'amélioration de ces bâtiments - en commençant par les plus énergivores – et en se fixant des objectifs volontaristes de réduction des consommations et des émissions de gaz à effet de serre.
- Travailler avec les écoles, pour réduire leurs consommations-ressources, en responsabilisant les enfants.
  - Travailler avec le personnel éducatif, le périscolaire et des associations pour monter, sur l'année, un vrai programme pédagogique sur le climat et les économies d'énergie.
  - Calculer une moyenne des coûts annuels de fluides de l'école (eau, électricité, gaz ou fuel, etc.)
  - Travailler à la réalisation d'une Convention Planète, affichée en grand à l'entrée des écoles, qui détaille les bonnes pratiques pour réduire l'empreinte carbone des groupes scolaires.
  - En fin d'année, estimer les économies faites et les reverser aux élèves, pour qu'ils puissent réaliser un projet pédagogique "extra-ordinaire" défini de façon participative.

### 10. Réduire les consommations électriques, et les rendre plus « vertueuses »

- Se fixer un objectif ambitieux de réduction des consommations énergétiques de l'éclairage public.
- Opter pour des fournisseurs d'électricité issue de sources renouvelables.

### 11. Favoriser les circulations douces et le covoiturage sur la Commune nouvelle

- Etablir un Plan vélo, améliorant les pistes cyclables et les stationnements sécurisés.
- Accroître dès maintenant les stationnements vélos près de la gare et du collège.
- Accorder une « indemnité vélo » aux agents de la fonction publique territoriale
- En organisant des covoiturages scolaires (organiser un Plan de déplacement dans les établissements).

### 12. Etudier les ressources hydrauliques

- Réaliser une étude sur le potentiel hydraulique du territoire – notamment au nouveau pont de Moret.

## **A transmettre à la Communauté de communes (PCAET) :**

### **MENER UNE ACTION VOLONTARISTE, POUR UNE RENOVATION DE L'HABITAT**

**Faciliter l'accès à l'information, en matière de rénovation, et accompagner les propriétaires**

**Sensibiliser les propriétaires ; les inciter à réaliser des diagnostics énergétiques et les accompagner de façon personnalisée**

**Développer les formations des professionnels, et structurer une offre crédible pour les particuliers**

### **DEVELOPPER LES ENERGIES NOUVELLES**

**Favoriser l'énergie solaire**

**Développer les autres énergies « vertes » et les réseaux de chaleur**

### **REDUIRE LES EMISSIONS LIEES AUX TRANSPORTS**

**Réduire les obligations de déplacements, et mieux les connaître**

**Rendre les transports en commun plus efficaces et faciliter l'intermodalité**

**Mettre en place un plan vélo d'envergure, dans le cadre d'un PDU communautaire**

**Réduire les pollutions liées à la voiture**

## AXE 3. FAVORISER L'EPANOUISSEMENT DE CHACUN DANS UN CADRE SATISFAISANT

### REDUIRE LES NUISANCES

#### 13. Réduire les nuisances aux abords des écoles, ainsi que des importantes sources de pollution (sonore, visuelles, olfactive)

- Travailler avec les parents d'élève volontaires, pour mener des opérations de sensibilisation des autres parents venant en voiture déposer ou chercher leurs enfants.
- Demander à la DRIEE de communiquer les résultats des mesures sur le niveau sonore, les horaires de travail et les émissions de particules issues de l'usine Provençale.
- Agir pour élargir les distances entre les surfaces d'épandage de phytosanitaires et les habitats, écoles, etc.
- Rappeler fermement que les travaux de jardinage avec des engins motorisés sont interdits le dimanche après-midi et les jours fériés.

### AGIR POUR LA SANTE

#### 14. Travailler avec et pour les enfants

- Travailler avec les pompiers et les écoles pour former les enfants aux gestes de premiers secours.
- Lors du renouvellement du contrat, améliorer encore la qualité des repas dans la restauration collective, notamment les cantines scolaires, et le portage des repas.
  - Travailler avec les fournisseurs pour réduire la surutilisation de plastiques.
  - A terme, revoir le système de la restauration collective, pour favoriser une alimentation plus locale et plus bio.
- Encourager les projets pédagogiques portant sur la marche à pied et le vélo.

#### 15. Renforcer et améliorer l'offre de santé

- Favoriser la création de Maisons de Santé.
- Encourager l'implantation de nouveaux médecins.

#### 16. Anticiper le changement climatique, en « verdissant » autant que possible les milieux urbains les plus denses

- Favoriser les toitures végétales.

- Végétaliser les zones les plus denses, pour éviter l'effet d'îlot de chaleur urbain.
- Soumettre toute coupe d'arbre à autorisation.

## AMELIORER LES POLITIQUES ENFANCE ET JEUNESSE

### 17. Agir pour améliorer l'accueil et les pratiques de la jeunesse

- Soutenir la pratique du sport, en développant un Pass'Sport.

### 18. Développer l'éducation au développement durable

- Inscrire le développement durable comme un axe fort du Projet Educatif Territorial.
- Développer des espaces « développement durable » dans les bibliothèques, médiathèques, etc.

## A transmettre à la Communauté de communes :

**Lutter contre les nuisances sonores, au niveau intercommunal et avec l'aide du Département**

**Maintenir la politique d'accueil publique de la petite enfance**

# AXE 4. RENFORCER LES SOLIDARITES ET LES COHESIONS ENTRE LES TERRITOIRES ET LES GENERATIONS

## AGIR POUR L'INCLUSION DES JEUNES EN SITUATION DE PRECARITE

### 19. Lutter contre l'exclusion scolaire

- Engager une concertation avec l'Education nationale pour anticiper les problèmes, et éviter les exclusions, en repérant très tôt les situations les plus problématiques.
- Mobiliser les employeurs afin qu'ils accueillent en stage de 3<sup>e</sup> les collégiens du territoire.

## ACCOMPAGNER LES PERSONNES EN DIFFICULTE ET LES PERSONNES FRAGILES, EN IDENTIFIANT CLAIREMENT LEURS BESOINS.

### 20. Faciliter l'accès aux droits des plus démunis, grâce à un accompagnement de proximité

- Mieux communiquer sur les missions du CCAS, et notamment sur les possibilités de s'y informer et d'accéder à ses droits.
  - Sensibiliser les personnels communaux en contact avec le public, afin qu'ils puissent orienter les personnes démunies vers ce système d'accompagnement.
  - Travailler avec la Région et le Département, afin de répertorier les différents dispositifs mis en place en matière de précarité et d'insertion.
  - Communiquer largement sur le rôle du CCAS.

### 21. Renforcer les dispositifs à destination des personnes en difficulté et des populations fragiles, en s'appuyant sur un travail participatif

- Effectuer une Analyse des besoins sociaux du territoire, pour définir une « politique sociale » cohérente.
- Accompagner cette analyse par un travail participatif permettant de mieux situer les besoins :
  - Des personnes en difficulté.
  - Des seniors.
  - Des personnes en situation de handicap.
- Coordonner l'action de l'ensemble des acteurs du social, et organiser des rencontres régulières afin de faire vivre cette coordination.
- Organiser un système de rencontres entre les personnes âgées ayant besoin d'une aide à domicile, et pouvant offrir une colocation ; et les jeunes en mal de logement.

- Réfléchir à la mise en place des aides au permis de conduire, et des prêts de voiture, pour les précaires.
- Développer les chantiers d'insertion.

## A transmettre à la Communauté de communes :

Aider les jeunes exclus du système scolaire, notamment en milieu rural

# AXE 5. OPTER POUR UN DEVELOPPEMENT ET UNE CONSOMMATION RESPONSABLE

## RENFORCER L'OFFRE LOCALE ET DEVELOPPER LES CIRCUITS COURTS

### 22. Accroître le maraîchage et l'offre vivrière du territoire

- Faire un état des lieux de l'ensemble des réserves foncières de la commune susceptibles d'être transformées en aire de maraîchage.
- Soutenir l'implantation de maraîchers sur les terres cultivables.
- Créer d'autres jardins familiaux.

### 23. Soutenir les producteurs locaux et développer les circuits courts

- Préserver les commerces de proximité.
- Revoir, à leur échéance, les contrats de la restauration scolaire, pour une alimentation plus bio et plus locale.
- Aider au regroupement des producteurs locaux, afin de leur permettre d'offrir une offre stable et régulière à la restauration collective.
- Soutenir les AMAP et autres structures de consommation locale en circuits courts.

## FAIRE DE MLO UNE COMMUNE CONSOMM'ACTRICE

### 24. Rendre les achats communaux exemplaires

- Former les acheteurs et les responsables des marchés aux achats durables.
  - Par une double formation, technique (notamment : aux labels environnementaux) et juridique.
- Favoriser les produits « bio » et naturels, pour le nettoyage et l'entretien des espaces scolaires et des autres bâtiments publics.
  - Pour cela former au préalable le personnel et les acheteurs municipaux.
- Introduire l'environnement et le social dans les appels d'offres.
  - Introduire des clauses d'insertion dans les marchés publics.
  - Introduire des clauses environnementales et des « clauses carbone » dans les critères d'appels d'offre.
- Opter pour des produits d'entretien écologiques.

- Et former les personnels à leur utilisation.
- Supprimer le plastique jetable dans les achats de la commune
  - Notamment : eau, gobelets, etc.

## **25. Agir pour une consommation responsable - et une meilleure gestion des déchets**

- Travailler avec les associations et autres acteurs pour organiser des campagnes de communication ludiques et festives autour de la consommation responsable (et locale).
  - Dégustations, films, concours, etc.
- Former les associations au développement durable.
  - Leur proposer une Charte « Développement durable », et un « guide de l'éco-événement ».
  - Moduler les subventions des associations qui s'engagent sur un certain nombre d'actions et de pratiques vertueuses.
- Travailler avec le Syndicat de collecte des déchets pour multiplier les campagnes sur le « zéro déchets » et le tri.
- Travailler avec les écoles et les associations de parents d'élèves sur des opérations de sensibilisation, à destination des enfants... et des adultes.
  - Actions contre le gâchis alimentaire.
  - Actions symboliques de type « goûter zéro déchets »
- Intervenir auprès du syndicat de collecte des déchets pour développer des Points d'apport volontaires.

## **A transmettre à la Communauté de communes :**

### **SOUTENIR ET ACCOMPAGNER LE MONDE ECONOMIQUE DANS SES ACTIONS RESPONSABLES**

**Travailler avec le monde économique, sur la Responsabilité Sociale des Entreprises**

**Inciter les entreprises à s'engager fortement en matière de développement durable, et les soutenir dans leur transition**

**Valoriser les entreprises « vertueuses »**

**Favoriser le télétravail**

## AGIR POUR L'EMPLOI LOCAL

**Mieux connaître et faire connaître les besoins des entreprises**

**Faciliter l'accès aux entreprises locales**

**Favoriser les circuits courts**